

Michaël Pluijgers
Rue Taravisée, 24
5031 Grand-Leez
T +32 478/576.596
michaëlpluijgers@gmail.com

Collège communal de Gembloux
Gauthier le Bussy
Echevin de la mobilité



Vendredi 08 mai 2020

Objet du courrier : aménagement pour encourager la mobilité active à Gembloux durant la phase de déconfinement

Cher Gauthier,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les échevins et présidente de CPAS,
Madame la Directrice générale,

Avant toute chose, j'espère que vous vous portez bien, ainsi que vos proches.

Je vous écris afin de vous faire part de certaines propositions pour encourager la mobilité active pendant la phase de déconfinement dû au coronavirus, lequel s'étalera vraisemblablement sur plusieurs mois.

Parmi d'autres changements, la période de confinement s'est marquée par une diminution significative du nombre d'automobilistes et une augmentation substantielle du nombre de cyclistes et de piétons sur les routes. Durant ce confinement mais également pour le déconfinement qui se met en place, l'utilisation des transports en commun est et sera fortement limitée, il semble donc nécessaire d'adapter la mobilité à la situation actuelle. Si l'on ne veut pas tomber dans le travers d'un recours massif à l'automobile, voire à l'autosolisme (saturation du réseau routier, pollution, sentiment d'insécurité pour les modes actifs, etc.), il me semble indispensable que des mesures soient prises à l'échelon communal pour encourager la mobilité active sur le territoire.

En outre, le respect de la distanciation sociale d'1,5 m entre les différents usagers paraît difficile dans de nombreux cas. On constate notamment que les piétons marchent sur la route pour se croiser. Plutôt que de criminaliser ce comportement de sécurité, nous proposons d'adapter les infrastructures et la mobilité à cette réalité nouvelle qui nous fait face pour encore plusieurs mois. En effet, la plupart des infrastructures cyclables et piétonnes ne sont en l'état pas dimensionnées pour une circulation « corona-friendly ». Pour améliorer la situation et la sécurité de tous sur le territoire, nous proposons diverses suggestions suite à nos constatations quotidiennes.

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

1. Les zones 30 du territoire sont trop peu étendues, peu visibles et par conséquent peu respectées. Or, une vitesse de 30km/h fait une différence importante pour la sécurité, mais aussi pour contrer le sentiment d'insécurité des modes actifs (piétons, cyclistes...) qui a un fort pouvoir dissuasif. En effet, la mortalité à 30km/h est nettement moindre que pour des vitesses supérieures. Actuellement, la ville possède déjà un certain nombre de zones 30 MAIS celles-ci sont trop discrètes (petits panneaux, pas de marquage au sol...). La plupart des usagers de la route ignorent qu'ils sont en train de dépasser la vitesse autorisée. Nous proposons donc d'améliorer NETTEMENT la visibilité des zones 30 et ce dans le Centre-Ville ainsi que dans les villages : marquage au sol, présence de panneaux plus grands et plus visibles, ...



Pour savoir que nous sommes dans une zone 30, il faut avoir vu le petit panneau indiqué par la flèche jaune...

2. Comme cela avait été évoqué dans un courrier envoyé par le Gracq de Gembloux, l'avenue de la Faculté et l'avenue de la Station sont des tronçons stratégiques pour les déplacements à vélo dans Gembloux. Or, la vitesse du trafic et l'absence de marquage au sol (pour l'avenue de la Faculté, sur la partie sans piste cyclable) décourage fortement l'utilisation du vélo à cet endroit, qui pourtant est l'une des voies d'accès directes à la gare. Il me semblerait donc judicieux d'en faire une zone 30, de la rendre visible et de communiquer sur l'intention de la Ville d'encourager la pratique des modes actifs en faisant cette adaptation sur la voirie.
3. Ce genre de mesures pour rendre plus visibles les zones 30 en centre-ville et dans les villages devrait s'accompagner d'un effort de communication pour encourager les citoyens à recourir aux modes actifs, mais aussi de mesures de contrôle des vitesses en collaboration avec la zone de police. Sans quoi, les mesures prises pourraient passer inaperçues.
4. Je pense également que cette période pourrait être l'occasion de tester la rue scolaire, notamment rue Chapelle-Dieu. De cette manière, la Ville pourrait tester de mettre en pratique ce genre d'aménagement dans une période où la pression du trafic est moins forte, et ainsi induire

**SECRÉTARIAT
CENTRAL**

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

un premier changement de comportement dans les modes de déplacements des parents et élèves d'école. Cela permettrait en outre aux usagers de mieux respecter les règles de distanciations sociales, ce qui n'est pas facile pour les piétons qui se croisent dans cette rue lorsqu'elle est embouteillée.



5. Dernière proposition, qui concerne mon village. J'ai pu lire qu'un réasphaltage de la rue de la Converterie est prévu prochainement. Or ce tronçon est le cheminement le plus direct pour relier Grand-Leez au RAVeL, et fait également partie de l'itinéraire EuroVélo 5, utilisé par des voyageurs à vélo. Il serait vraiment dommage de ne pas profiter de l'occasion pour ajouter du marquage sur cette voirie afin d'affirmer la place du cycliste sur la route car les voitures y roulent extrêmement vite, entraînant un risque non négligeable et un sentiment d'insécurité important pour les cyclistes.

Pour le marquage, il y a plusieurs solutions : l'idéal selon moi étant l'aménagement d'une voie centrale banalisée comme l'on peut en voir à Walhain, Perwez, Ramilies, ... Une autre solution, peut-être plus facile à réaliser à court terme serait de mettre des chevrons et des logos vélos au sol, de manière suffisamment visible et pas trop accolés au bord de la voirie.



Schéma expliquant la voie centrale banalisée

SECRETARIAT CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

Bien entendu, une concertation avec la Commune de Perwez serait pertinente pour assurer la continuité du marquage au-delà de la frontière gembloutoise.

6. Ce genre de marquage pourrait également être mis en place entre Bossière et Gembloux, au niveau des rues de Mazy et du Grand Ha.

Avec le déconfinement, il sera très probablement recommandé aux citoyens de faire un usage raisonné des transports publics mais aussi de se diriger encore plus vers la mobilité active. Le Ministre Henry a d'ailleurs marqué sa volonté d'agir dans ce sens et encouragera les Communes de Wallonie à le faire (un courrier devrait vous parvenir prochainement). Il est dès lors primordial que les infrastructures cyclables soient praticables et visibles. Sinon, le risque est que beaucoup d'usagers se tournent vers la bulle rassurante qu'est la voiture avec les problèmes de congestion que cela comporte, notamment. A l'inverse, les circonstances se prêtent à des mesures ponctuelles mais rapides permettant d'encourager efficacement les citoyens à continuer à prendre leur vélo au-delà de la période de strict confinement. La période estivale ne fait que commencer, le moment est donc propice pour développer et sécuriser les déplacements actifs.

Dans l'espoir d'une action coordonnée et ambitieuse de votre part, Monsieur l'échevin de la Mobilité, cher Gauthier, Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal, veuillez agréer la réception de mes sentiments dévoués.

Michaël Pluijgers

SECRETARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org